

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_088 : Convention de
groupement de commande pour une étude sur la
tarification incitative et désignation d'un représentant
à la CAO**

Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 17 septembre 2021.

| Nombre de conseillers communautaires | | |
|---|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Participants au vote |
| 44 | 32 | 43 |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir | | |

| VOTE |
|----------------------|
| A L'UNANIMITE |
| Pour: 43 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Didier COUILLARD

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Gérard LEU a donné pouvoir à Alain COUZIN

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_088 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE ETUDE SUR LA TARIFICATION INCITATIVE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CAO

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2021_052 relative à l'engagement de la communauté de communes dans une étude de faisabilité sur la mise en place d'une tarification incitative en collaboration avec le syndicat de collecte de déchets ménagers Collectéa,
- Vu l'avis favorable du Bureau,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 20 septembre 2021.

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commande dans le cadre d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une tarification incitative.

Considérant que le coordinateur de ce groupement sera Collectéa. Il aura la charge de procéder à la mise en concurrence et de suivre l'exécution de l'étude.

Considérant qu'après déduction des subventions obtenues par le coordinateur, il est proposé de répartir le reste à charge en fonction de la population DGF :

| | Population DGF concernée | Répartition |
|-----------|--------------------------|-------------|
| Collectéa | 69 631 | 85,6% |
| STM | 11 709 | 14,4% |

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la communauté de communes à la CAO.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de groupement de commande et tous documents nécessaires.
- **DESIGNE** Monsieur Christian GUESDON comme représentant à la CAO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN